



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2023

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Ordre du Jour

Délibération N°71/2023 : Demandes d'aides financières pour la réalisation d'une installation géothermique afin d'alimenter en chaleur / fraîcheur le futur groupe scolaire d'Aubais

Délibération N°72/2023 : Autorisation au Maire à demander une subvention relative à l'éclairage public auprès du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) pour l'année 2024

Aubais le 20 novembre 2023,

Le vingt-sept octobre l'an deux mille vingt trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'AUBAIS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Angel POBO.

Étaient présents (14 élus) :

Mesdames : Carine MOLITOR, Ariane CARREAU, Céline COMBE, Lucie DE LA CRUZ, Mireille SCHNEIDER, Hélène LAVERGNE, Estelle VILLANOVA,

Messieurs : Angel POBO, Antoine ROUSSEAU, Patrice CAIROCHE, Christian ROUSSEL, Jean-François GUILLOTON, Richard BERAUD, Stéphane DELATRE

Étaient excusés (8 élus) :

Mesdame : Emiliana BRANEYRE qui a donné pouvoir à Mireille SCHNEIDER, Valérie MARTIN qui a donné pouvoir à Stéphane DELATRE, Angélique ROURESSOL, Pilar CHALEYSSIN,

Messieurs : Romain HERNANDEZ qui a donné pouvoir à Céline COMBE, Jean-Claude ROME qui a donné pouvoir à Ariane CARREAU, Cyprien PARIS, Laurent TORTOSA

Était absente (1 élue) :

Madame : Sabine GOURAT

Secrétaire de séance : Lucie DE LA CRUZ

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023 est approuvé à la majorité.

Délibération N°71/2023 : Demandes d'aides financières pour la réalisation d'une installation géothermique afin d'alimenter en chaleur / fraîcheur le futur groupe scolaire d'Aubais

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Antoine ROUSSEAU, adjoint en charge de la commission environnement, qui indique au conseil municipal que l'étude de faisabilité réalisée par les bureaux d'études ALD INGENIERIE et FONDASOL a trouvé une conclusion favorable pour l'implantation d'un système de géothermie destiné à équiper le bâtiment du futur groupe d'Aubais.

Monsieur ROUSSEAU précise que dans le cadre du développement des énergies renouvelables, les collectivités peuvent bénéficier de soutiens financiers pour les soutenir dans les investissements liés à la « chaleur renouvelable ».

Monsieur ROUSSEAU ajoute que :

- vu la volonté des élus de contribuer à la transition énergétique de la commune tout en réduisant les factures énergétiques du futur bâtiment du groupe scolaire et de diminuer les rejets atmosphériques de CO2 fossile,
- vu l'analyse l'accompagnement favorable de la Mission Chaleur Renouvelable portée par la CCI GARD,
- vu le résultat positif de l'étude de faisabilité réalisée par les BET ALD INGENIERIE et FONDASOL,
- vu les possibilités d'intervention financière du FEDER Occitanie et de l'ADEME Occitanie qui pourraient soutenir les investissements liés :
 - 1 au génie civil du local chaufferie,
 - 2 aux générateurs de production de chaleur/froid géothermiques,
 - 3 à l'hydraulique primaire,
 - 4 à l'électricité
 - 5 au système technique de gestion centralisé
 - 6 ainsi qu'à la maîtrise d'œuvre,

Monsieur ROUSSEAU présente le budget afférant à la géothermie, qui s'élèvent à 353 038 € HT, dont les autres dépenses directs sont détaillées ci-après :

DEPENSES	MONTANT PREVISIONNEL	RESSOURCES	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL	%
DÉPENSES DE PERSONNEL DIRECTES		FINANCEMENTS PUBLICS		
070- DÉPENSES DE PERSONNEL (coût horaire unitaire)	- €	UNION EUROPEENNE	176 919,00 €	50,00 %
070- DÉPENSES DE PERSONNEL (1.720h)	- €	ADEME	43 854,00 €	12,42 %
050- DÉPENSES DE PERSONNEL (réel)	- €	ETAT (à préciser)	- €	0,00 %
AUTRES DÉPENSES DIRECTES (à détailler dans l'onglet "autres dépenses directes")		ETAT (à préciser)	- €	0,00 %
010- Dépenses d'investissement matériel et immatériel	323 888,00 €	REGION (à préciser)	- €	0,00 %
040- Dépenses d'amortissement	- €	REGION (à préciser)	- €	0,00 %
140- Dépenses de prestations externes	29 150,00 €	REGION (à préciser)	- €	0,00 %
190- Dépenses liées aux participants	- €	DEPARTEMENT (à préciser)	- €	0,00 %
200- Dépenses en nature	- €	DEPARTEMENT (à préciser)	- €	0,00 %
210- Dépenses de communication de l'opération	- €	DEPARTEMENT (à préciser)	- €	0,00 %
220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	- €	AUTRE COLLECTIVITE (à préciser)	- €	0,00 %
230- Dépenses liées aux échanges électroniques de données dématérialisées	- €	AUTRE COLLECTIVITE (à préciser)	- €	0,00 %
240- Autres dépenses (à spécifier)	- €	AUTRE COLLECTIVITE (à préciser)	- €	0,00 %
FORFAIT E2C (action FSE+)		TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	220 373,00 €	62,42 %
E2C (coût unitaire)	- €	FINANCEMENTS EXTERNES PRIVÉS		
FORFAIT DAEU (action PSE+)		FINANCEMENT PRIVE (à préciser)	- €	0,00 %
DAEU (coût unitaire)	- €	FINANCEMENT PRIVE (à préciser)	- €	0,00 %
FORFAIT DÉPENSES DIRECTES OU INDIRECTES		FINANCEMENT PRIVE (à préciser)	- €	0,00 %
FRAIS DE PERSONNEL : AU TAUX PLAFONNÉ A 20% DES COÛTS DIRECTS	- €	FINANCEMENT PRIVE (à préciser)	- €	0,00 %
TOTAL DES DEPENSES	353 038,00 €	FINANCEMENT PRIVE (à préciser)	- €	0,00 %
		FINANCEMENT PRIVE (à préciser)	- €	0,00 %
		TOTAL FINANCEMENTS PRIVÉS	- €	0,00 %
		CONTRIBUTIONS EN NATURE		
		CONTRIBUTIONS EN NATURE	- €	0,00 %
		TOTAL CONTRIBUTIONS EN NATURE	- €	0,00 %
		AUTOFINANCEMENT		
		AUTOFINANCEMENT	132 665,00 €	37,58 %
		TOTAL AUTOFINANCEMENT	132 665,00 €	37,58 %
		TOTAL DES RESSOURCES	353 038,00 €	100 %

Catégorie de dépense	Descriptif des postes de dépenses (laisser une ligne par dépense)	Détail des bases de calcul	Dépense soumise à un marché public ?	Montant prévisionnel (€)
010- Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Construction local chaufferie	Projetisation architecte	OUI	23 000,00 €
010- Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Pompe à chaleur et accessoires	Devis	OUI	49 620,00 €
010- Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Equipements de captages géothermiques et forages	Devis	OUI	147 417,00 €
010- Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Hydraulique primaire, électricité, instrumentation	Devis	OUI	77 293,00 €
010- Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Appoint électrique	Devis	OUI	4 000,00 €
140- Dépenses de prestations externes	Maîtrise d'œuvre	Devis	OUI	29 150,00 €
010- Dépenses d'investissement matériel et immatériel	GTC	Devis	OUI	22 558,00 €
TOTAL 010- Dépenses d'investissement matériel et immatériel				323 888,00 €
TOTAL 040- Dépenses d'amortissement				0,00 €
TOTAL 140- Dépenses de prestations externes				29 150,00 €
TOTAL 190- Dépenses liées aux participants				0,00 €
TOTAL 200- Dépenses en nature				0,00 €
TOTAL 210- Dépenses de communication de l'opération				0,00 €
TOTAL 220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement				0,00 €
TOTAL 230- Dépenses liées aux échanges électroniques de données dématérialisées				0,00 €
TOTAL 240- Autres dépenses (à spécifier)				0,00 €
TOTAL				393 038,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le quorum étant vérifié, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE :

Article un : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux dépôts de demandes de subventions (FEDER, ADEME etc).

Article deux : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte d'engagement correspondant à ces demandes.

Délibération N°72/2023 : Autorisation au Maire à demander une subvention relative à l'éclairage public auprès du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) pour l'année 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Antoine ROUSSEAU, adjoint en charge de la commission environnement, qui rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des demandes de subvention d'éclairage public au SMEG 30, la Commune, si elle souhaite, peut déposer une demande de financement relatif à une rénovation permettant par exemple le remplacement de luminaires vétustes par des luminaires à LED neufs ou pour une extension correspondant à l'ajout et la création de luminaires.

Monsieur ROUSSEAU explique que les communes adhérentes au SMEG ont la possibilité de prévoir des opérations telles que précisées ci-dessus et de programmer des travaux en éclairage public (EP) pour l'année N+1.

Monsieur ajoute que la commune a un contrat de performance énergétique avec la SPIE portant sur la gestion et la maintenance de l'éclairage public, des illuminations festives, de l'éclairage sportif et de la rénovation de l'éclairage public.

Il précise que la volonté de la commune est d'éradiquer la totalité des sources BF et de passer la totalité du parc en LED.

Monsieur présente l'état financier prévisionnel ci-après :

- Estimation approximative des dépenses : 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC.
- Aides potentiellement mobilisables : sous réserve de décisions.

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles <i>potentiellement attribuable après notification du SMEG</i>
Éclairage Public	30 000,00€	SMEG : 20% soit 6 000 €
(EPC/EPHMOA)	30 000,00€	6 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le quorum étant vérifié, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE :

Article un : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du SMEG

Article deux : d'adopter le plan de financement comme présenté ci-dessus

Article trois : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Clôture de la séance à 18h10

Le Maire
Angel POBO

La secrétaire
Lucie DE LA CRUZ

